



L'ambassade, la veuve et le traître

Le 20 avril 1975, les hauts dignitaires républicains franchissaient le portail de l'ambassade de France vers une mort certaine. Un Français a-t-il trahi en informant les Khmers rouges de leur présence ? Les autorités françaises peuvent-elles être accusées de les avoir livrés ? La veuve de l'un d'eux espère obtenir la vérité de la justice française et pourrait même se tourner vers les CETC.

« J'espère que la vérité va être faite sur les conditions précises dans lesquelles mon mari a disparu, avec la complicité active des autorités françaises de l'époque, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing et pendant le gouvernement de Jacques Chirac. » Ces mots sont ceux de Billon Ung, la veuve du président de l'Assemblée nationale de la République khmère, exécuté par les Khmers rouges après s'être réfugié dans l'enceinte de l'ambassade de France.

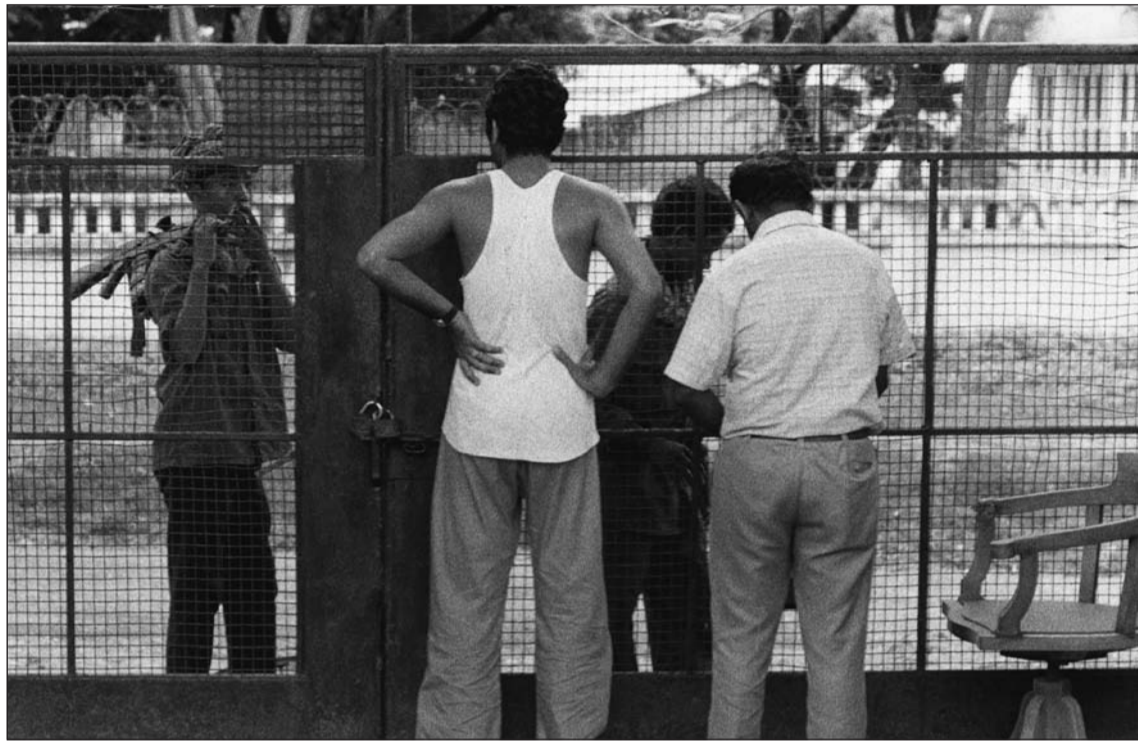
Nous sommes le 20 avril 1975. Les Khmers rouges sont entrés dans Phnom Penh depuis trois jours et ont vidé la ville de ses habitants. Tous les étrangers de la capitale sont regroupés à l'ambassade de France ; dès le 17 avril, plusieurs hauts dignitaires du régime de Lon Nol sont également venus y chercher l'asile, dont Ung Boun Hor, président de l'Assemblée nationale. Mais trois jours plus tard, les « supertraîtres », condamnés à mort par le nouveau régime, sont remis aux Khmers rouges qui les attendent devant le portail de l'ambassade de France, avant 15 h, comme l'atteste un télégramme émanant du vice-consul Jean Dyrac à destination du Quai d'Orsay. « J'étais parvenue à m'enfuir avec mes enfants dix jours avant l'entrée des soldats communistes dans la capitale, se souvient sa veuve Billon Ung. À Paris, en regardant le journal télévisé, j'ai vu cette photo de lui, debout, en passe d'être remis aux Khmers rouges. » Cette photo a, depuis, disparu des archives de l'Institut national de l'audiovisuel, en France, affirme Billon Ung.

La croisade d'une veuve

Obtenant la nationalité française en 1976, à 36 ans, la jeune femme s'est lancée



vingt ans plus tard dans une longue croisade judiciaire, accusant la France d'avoir livré son



À l'ambassade de France, en avril 1975, des Français discutent avec des soldats khmers rouges stationnés devant le portail du bâtiment.

mari qui demandait l'asile. « J'ai porté plainte contre X en décembre 1999, auprès du Tribunal de grande instance de Créteil, pour crime contre l'humanité, assassinat et actes de torture et de barbarie », déclare-t-elle. Pourquoi avoir attendu si longtemps ? « Pour des raisons de sécurité », affirme Billon Ung.

La justice française, depuis, avance lentement. « Mon seul dossier a connu trois juges d'instruction », raconte-t-elle. Le deuxième à s'être occupé de mon dossier a réussi à lever le secret défense sur une partie des télégrammes que s'étaient échangés Jean Dyrac et les autorités françaises à ce moment-là. Ensuite, en janvier 2007, le jeune juge Toublanc s'est emparé du dossier, et s'est finalement déclaré incompétent à poursuivre son instruction. » Un fait incompréhensible, selon l'un des deux avocats de Billon Ung, Patrick Baudouin, avocat de la Fédération internationale des droits de l'homme : « Le motif invoqué était que les conditions prévues par le Code de procédure pénale pour fonder la compétence universelle du juge français n'étaient pas réunies. La cour d'appel de Paris a confirmé cette position en octobre 2007, mais en janvier 2009, la Cour de cassation a estimé au contraire que les conditions étaient bel et bien réunies et que l'instruction pouvait se poursuivre. Nous ne pouvons pas parler de coopération active de la part des autorités françaises, qui sont souvent hostiles à l'aboutissement

de ce type de dossier, en raison de considérations politiques. »

Un « traître » à l'ambassade ?

François Ponchaud, qui était présent dans l'ambassade de France au moment des faits, reste partagé sur la nécessité de rouvrir le dossier. « Je comprends la souffrance de Billon Ung... Mais ce sont les Khmers rouges qu'il faut accuser, pas le vice-consul Jean Dyrac ! Cependant, s'il s'avérait que la France lui avait donné l'ordre de livrer ces personnalités, alors ce serait une faute de la part de l'État. »

Fait plus troublant encore : le fait que les Khmers rouges aient été au courant de la présence, dans l'ambassade de France, de ces hautes personnalités. « J'aimerais bien savoir qui a donné la liste des personnalités cambodgiennes réfugiées à l'ambassade. Par exemple, j'ai rencontré le prince Sirik Matak, sous un grand arbre, devant l'hôtel Le Phnom. Il disait qu'il attendait son cousin Sihanouk. Un de mes amis, Bernard Berger l'a emmené dans sa voiture, une Ami 6, sous une couverture, et l'a fait entrer à l'ambassade de France par la porte de derrière. Les autorités l'ont caché dans un bureau fermé à clef. Qui a révélé qu'il était là ? Peut-être un Français qui a vendu la mèche ? Il est aussi possible que les Khmers rouges aient intercepté les communications radio avec la France... Pour moi, ça reste une énigme. »

Patrice de Beer, à l'époque correspondant du Monde à Bangkok, se trouvait également dans l'ambassade le 17 avril, mais dit n'avoir vu entrer « ni Ung Boun Hor, ni le prince Sirik Matak, qui avait refusé le 12 avril l'offre de l'ambassadeur américain John Gunther Dean de quitter le Cambodge avec lui par hélicoptère. » « Mais nous avons appris très vite qu'ils étaient à l'intérieur », ajoute-t-il.

Des télégrammes de Jean Dyrac adressés au Quai d'Orsay le même jour indiquent qu'« Ung Boun Hor a forcé l'entrée et qu'il est actuellement maintenu sous notre contrôle dans un de nos locaux. Le prince Sirik Matak a réussi à pénétrer dans l'enceinte de notre ambassade en franchissant les grilles, avec deux de ses gardes du corps en tenue civile ». Une version différente de celle de François Ponchaud. Roland Neveu, ancien photographe de guerre, lui aussi présent dans l'ambassade, se rappelle que les membres de la République khmère avaient été isolés. Patrice de Beer et Roland Neveu dépeignent tous deux un Jean Dyrac « dépassé par les événements », en tant que « fonctionnaire – consulaire et non diplomatique – qui obéissait aux instructions venues de Paris », rappelle le correspondant. « Les Khmers rouges avaient réclamé que tous les nationaux khmers quittent l'ambassade, poursuit-il. Curieusement, ils ont fait une exception pour les Chams. Certains Khmers sont partis d'eux-mêmes,

comme l'assistant du New York Times, qui a pu se mêler à la foule des réfugiés, quitter Phnom Penh et survivre. Nous l'avons aidé à préparer ses maigres bagages, on lui a donné des dollars qu'il a cousus dans ses vêtements. Mais on peut penser que les Khmers rouges se seraient montrés plus brutaux si on n'avait pas obtempéré. Peut-être seraient-ils entrés dans l'ambassade. »

Giscard et Chirac dans le viseur

Un autre télégramme, daté du 18 avril 1975, de Jean Dyrac au Quai d'Orsay, fait part de l'exigence des Khmers rouges de visiter l'ambassade. « Ce à quoi nous avons répondu par la promesse d'établir dans les trois jours la liste de toutes les personnes présentes », indique le vice-consul qui, sous la pression grandissante, envoie à Paris la liste des personnes que les Khmers rouges souhaitent leur voir remises. Sirik Matak et Ung Boun Hor, entre autres, en font partie.

Pour déterminer les responsabilités dans cette affaire, Billon Ung affirme qu'elle a en sa possession assez de « documents compromettants pour les autorités françaises de l'époque ». Avec l'aide de William Bourdon et Patrick Baudouin, ses deux avocats, elle va demander que soient entendus comme témoins assistés Valéry Giscard d'Estaing, président de la République de 1974 à 1981, Jacques Chirac, Premier ministre – qui font partie des personnes à qui les télégrammes étaient adressés – Jean Dyrac, et François Bizot, « pour savoir quel était son rôle exact à l'époque ». « J'aimerais me retrouver face-à-face avec Jean Dyrac et François Bizot, pour connaître la vérité et leur demander comment ils arrivent encore à dormir sereinement après avoir livré près de 800 personnes aux Khmers rouges », ajoute-t-elle.

L'Express rapportait en 2009 « des différences troublantes – sur les dates, les horaires, la fameuse liste... – entre le livre de François Bizot Le Portail et certaines dépositions sur procès-verbal ». Interrogé par Cambodge Soir Hebdo, l'intéressé n'a pas souhaité répondre sur ce sujet : « Maintenant, j'ai oublié tout ça. Depuis que cette affaire ressort, je refuse toutes les demandes d'interview qu'on m'adresse. Que peut-on chercher ou vouloir encore entendre ? » lâche-t-il.

Autre élément troublant : une

photographie représentant Ung Boun Hor, levant les bras, entouré par deux policiers français. Publiée dans la presse américaine comme une preuve que la France avait livré l'ex-président de l'Assemblée nationale, son origine est incertaine. Son auteur n'a jamais été retrouvé. Selon Claude Juvenal, journaliste de l'AFP, de dos sur la photo et cité par *L'Express*, celle-ci date du 17 avril et non du 20. Roland Neveu et Patrice de Beer n'étaient pas là au moment où le cliché a été pris, mais ce dernier dit ne pas croire à « la version du départ volontaire, résigné et digne » d'Ung Boun Hor, comme le dernier télégramme du consul le rapporte. Une version qui a les faveurs de Billon Ung. François Ponchaud, qui tenait pour acquis le fait qu'Ung Bun Hor avait été « poussé dehors », après avoir vu la photo dans la presse, n'en est plus certain aujourd'hui : « J'étais dans l'ambassade, mais je n'ai pas assisté directement à la scène », indique-t-il.

À Créteil ou aux CETC ?

En janvier dernier, la cour d'appel de Paris a confirmé l'arrêt de la Cour de cassation. Un nouveau juge d'instruction devrait être désigné au Tribunal de grande instance de Créteil. « L'instruction devrait donc reprendre dans les prochains mois », indique Patrick Baudouin. Avec une réelle

chance de succès ? « Nous sommes clairement dans un cas qui fait intervenir la compétence universelle⁽¹⁾, estime l'avocat. Billon Ung s'est tournée vers la justice française, car cela était le seul moyen de faire en sorte que la disparition de son mari ne reste pas impunie, et qu'elle puisse avoir une chance de comprendre ce qui s'est passé. Rappelons que les tribunaux français ont déjà prononcé deux condamnations sur le fondement de la compétence universelle », déclare l'avocat de Billon Ung. La veuve de l'ancien haut dignitaire républicain souhaite même que la France « reconnaisse que les autorités françaises de l'époque, sous Giscard et Chirac, ont commis une faute grave, forfaiture ou acte criminel, en livrant [son] mari aux mains des Khmers rouges. »

La longue bataille judiciaire de Billon Ung, entamée en France il y a plus de dix ans, aura-t-elle davantage de chances d'aboutir au Cambodge ? La veuve n'exclut pas, aujourd'hui, de se constituer partie civile devant les Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens. Les faits, survenus au Cambodge après le 17 avril 1975, entrent a priori dans le champ de l'enquête. Interrogé pour savoir s'il était envisageable de



Dans le jardin de l'ambassade de France, le portail est conservé. Une plaque commémorative rend hommage aux « millions de Khmers » morts sous les Khmers rouges et évoque « la douleur indicible » d'avril 1975.

convoquer comme témoins les deux anciens présidents français à Phnom Penh, comme l'ont été six hauts dignitaires cambodgiens du PPC, le juge d'instruction Marcel Lemonde a refusé de commenter le fond du dossier.

Jérôme Becquet
et Adrien Le Gal

1- La compétence exercée par un État qui poursuit les auteurs de certains crimes, quels que soient le lieu où le crime a été commis, et la nationalité des auteurs ou des victimes. Juridiquement, l'ambassade de France n'est pas considérée, en l'espèce, comme un territoire français. Par ailleurs, la compétence universelle permet de poursuivre d'anciens Khmers rouges actuellement en France.

Presse : l'écroulement des illusions

Les journaux français de gauche, unanimes à saluer l'entrée des Khmers rouges à Phnom Penh, se sont retrouvés piégés par les premiers témoignages de réfugiés.

« Sept jours de fête pour une libération » : dans son édition du 18 avril 1975, le quotidien *Libération* laisse éclater son enthousiasme, après la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges la veille. L'article, signé Patrick Ruel – pseudonyme utilisé, avant et après les Khmers rouges, par le futur éditorialiste du quotidien, Patrick Sabatier – évoque des scènes de liesse à Phnom Penh pour accueillir les « libérateurs ».

Dès le début des événements, le journal est identifié par les dirigeants du Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea (Grunk) comme un allié : le 24 avril, le prince Sihanouk envoie un télégramme à la rédaction, où il explique l'absence d'élections générales organisées dans le pays : « Les journalistes qui m'ont posé cette question sont sûrement des réactionnaires hostiles à la résistance cambodgienne, estime Norodom Sihanouk. Je ne veux pas leur répondre directement, c'est pourquoi je me permets de

prier Libération, qui s'est toujours montré équitable à notre égard, de bien vouloir présenter les explications ci-dessous au peuple français : les Khmers rouges et Norodom Sihanouk n'ont aucune raison de redouter le verdict du peuple cambodgien. » Dans un encadré signé simplement « Libération », le journal explique son enthousiasme à l'égard de ce télégramme : « Il est en quelque sorte la poignée de main, par télégramme, d'un peuple et d'un homme qui combattent pour la liberté à des amis qui les ont soutenus sans, par ailleurs, tomber dans l'inconditionnalité et la liturgie des slogans. »

Le journal *Le Monde*, lui aussi, témoigne d'emblée sa sympathie pour les Khmers rouges. Dans son édition du 17 avril, le journal titre bien sur l'« écroulement des illusions » de Long Boret, le dernier dirigeant de la République khmère. À Pékin, Norodom Sihanouk commente également les articles du *Monde*, selon lesquels Long Boret avait « trinqué et plaisanté » avec les Khmers rouges, sous-entendant que ceux-ci pourraient se montrer cléments envers les « supertraîtres » condamnés à mort.

Dans ce concert d'euphorie, les premiers témoignages de réfugiés arrivés à la frontière thaïlandaise jettent un froid. François Ponchaud, qui compare les enregistre-

ments de la radio diffusée à Phnom Penh et les récits des réfugiés qui lui parviennent, prend sa plume et écrit aux rédactions. « Ce qui, en France, a peut être débloqué la situation, ce sont les interviews que j'ai d'abord données au Figaro, à la fin juillet 1975, mais la presse de droite n'était pas jugée crédible dans les milieux de gauche, se souvient-il. Le 15 octobre, j'ai été in-



terviewé par Philippe Caudron de La Croix à qui je donnais des renseignements extrêmement précis sur le sort de la population khmère. Le 15 décembre 1975, j'ai fait paraître un document intitulé « Cambodge Libéré » qui donnait une analyse fouillée de la radio khmère rouge, croisée avec les récits de réfugiés. Au reçu de ce document, Jean Lacouture m'a téléphoné pour me dire qu'il s'était trompé et qu'il allait réparer. » Alors journaliste au *Nouvel Observateur*, ce dernier

publie, le 5 avril 1976, un article intitulé « Le Cambodge entrebâillé » dans lequel il donne « quelques idées que l'on peut se faire de la révolution khmère – à défaut de pouvoir juger sur place ». Raillant les résultats annoncés des « élections » que les Khmers rouges disent avoir organisées en mars, il évoque une « révolution paysanne, puritaine et nationaliste, d'une rigueur extrême et peu scrupuleuse quant aux moyens employés. »

François Ponchaud, « vétéran d'Indo » ?

François Ponchaud, lui, continue d'écrire aux rédactions : « Mes articles parus dans *Le Monde* des 17-18 février 1976 ont eu un impact », indique-t-il. J'y annonçais déjà 800 000 morts, le chiffre le plus bas, donné par les milieux diplomatiques. *Libération* n'a pas accepté ce témoignage, et a tenté de décrédibiliser son auteur, en écrivant que j'étais « un vétéran d'Indo », nostalgique du passé... Or, lors de Dien Bien Phu, j'avais 15 ans ! »

S'il a fallu attendre 1985 pour que Patrick Ruel reconnaisse son erreur d'appréciation vis-à-vis des Khmers rouges dans *Libération*, l'évolution de l'attitude de *l'Humanité*⁽¹⁾ a été plus radicale : pendant deux ans et demi, le quotidien communiste défend les

Khmers rouges. Le 9 août 1977, il fait mention d'« incidents » à la frontière Est du Cambodge, mais la même année, les Khmers rouges sont toujours autorisés à tenir un stand à la fête de *l'Humanité*. Le 5 octobre, le correspondant à Hanoï évoque une nouvelle fois, au conditionnel, ces incidents en les attribuant au Cambodge. C'est le signal du revirement complet du journal. En janvier 1979, son contributeur Alain Ruscio fait partie des premiers journalistes autorisés par les autorités pro-vietnamiennes à se rendre au Cambodge.

Certains organes de la presse quotidienne régionale ont réagi plus rapidement que les journaux parisiens. Ainsi, dès le 19 février 1976 dans *Ouest France*, François-Régis Hutin, aujourd'hui à la tête du quotidien, publie des récits de réfugiés sous le titre « Que se passe-t-il au Cambodge ? » L'article, mis en cause par des sympathisants de gauche lors d'une conférence organisée à Rennes par l'association France Cambodge, est suivi d'un autre, intitulé « Le Cauchemar cambodgien », dans lequel un réfugié estime que « le Cambodge, c'est la mort, c'est la peur, c'est la famine ».

Adrien Le Gal

1- Le ministère de la vérité. Histoire d'un génocide dans le journal « *l'Humanité* ». Jean-Noël Darde, Paris, *Le Seuil*, 1984.